

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 26 septembre 2018, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Jean-Philippe Ammann

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. J.-P. Ammann, président, PLR : ouvre la séance et salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la presse ainsi que les citoyens présents à cette séance. Puis, il demande de procéder à l'appel.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2018
3. Projet CFF du tunnel de Gléresse : présentation au Conseil général par les CFF
4. Service social régional La Neuveville (SSRN) – Création au 1er janvier 2019 d'un poste d'assistant/e social/e à 50 % et d'un poste de formation d'assistant/e social/e à 50 % : décision (L. Glatz)
5. Position CM et décision CG sur la motion PS (D. Bloch) « Développement durable : utilisation du profilographe » (R. Matti)
6. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Lieu réservé à la dépose des utilisateurs des bus nocturnes » (R. Matti)
7. Rapport CM en réponse à la motion PSN (A. Petrig, C. Wingo, S. Lopes, V. Stöpfer) « Promouvoir les petits commerces auprès des nouveaux arrivants dans la Commune de La Neuveville » (Groupe de promotion économique)
8. Interventions parlementaires et développements
9. Questions simples et traitement
10. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 28 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mme Michel Tamara, Orha Sanda MM. Brodu Thierry, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Hofstetter Michaël, Latscha Jean-Pierre, Perrenoud Virginien, Schleppy Aurèle
Parti Libéral-Radical (PLR)	: Mmes Chevailler Monique, Imer Milly, Müller Maryse MM. Burdet Michel, Burkhalter Luc, Daep Martin, Gorgé André, Morand Patrick
Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)	: Mmes Bloch Denise, Moeschler Mondine, Petrig Anna Valentina, Stoepfer Véronique, Wingo Céleste MM. A Marca Patrice, Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul, Lehmann Willy, Schori Christophe
Excusés	: Mmes Andrey Odyle (PLR), Lopes Stéphanie (PSN) M. Burkhalter Daniel (FOR), Kurth Roland (PLR), Nicolet Christophe (FOR), Olivieri Giuseppe (FOR), Weber Stéphane (FOR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2018

M. J.-P. Latscha, FOR : indique qu'une correction est à faire au point n°11 de la page 9 du procès-verbal en ajoutant son intervention après le vote, à savoir : *« Je vous remercie d'avoir accepté ma motion et j'espère que sa réalisation se fasse rapidement. En effet, il est nécessaire de rappeler ici que cet endroit est dangereux et ce, d'autant plus que depuis la Cave de Berne jusqu'à la déchetterie, c'est un boulevard rectiligne qui se déroule devant vous. Cette situation a comme conséquence que personne ne respecte les 30 km/h. Je ne suis pas ingénieur des routes mais j'y verrais bien un îlot, provisoire, pourquoi pas un giratoire, qui servirait de support à un éclairage performant et inciterait les usagers à rouler avec modération. »*

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec la modification requise.

3. Projet CFF du tunnel de Gléresse : présentation au Conseil général par les CFF

M. R. Matti, maire : nous avons le plaisir de recevoir Mme Marie-France Maillard, assistante de projet et M. Philippe Cornaz, chef de projet général, pour une présentation sur le projet CFF du tunnel de Gléresse dans sa situation actuelle.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : informe que c'est un plaisir pour lui de présenter l'état du projet un an après, car il continue à être étudié en détail. Il y a une remise à niveau du projet depuis l'année passée. Il propose également que les questions y relatives soient posées à la fin de sa présentation. M. Philippe Cornaz commence par donner quelques informations générales au projet, en indiquant que le maître d'ouvrage sont bel et bien les CFF, que la longueur du tracé sera de 10 kilomètres, celle du tunnel à double voie de 2,13 kilomètres et que le budget pour ce projet se monte à 406 millions de francs. La mise en service de ce tunnel aura lieu en 2025. Il poursuit par l'évolution du projet depuis l'avant-projet CFF en expliquant qu'une étude détaillée du doublement de la voie et du tunnel de Gléresse a eu lieu en vue de la mise à l'enquête publique. Pour des raisons de sécurité d'exploitation, un renouvellement des installations ferroviaires aura lieu sur le tronçon La Neuveville-Bienne, soit une ligne de contact à La Neuveville et une ligne de contact ainsi qu'un nouvel enclenchement à Twann-Tüscherz. Dans le secteur Ouest, les principaux ouvrages seront le portail du tunnel Ouest, la reconstruction de la demi-sortie routière N5 de Gléresse-Twann et des murs du chemin de Chavannes et du chemin des Marnins en pierres sèches. Pour ce qui concerne les principaux ouvrages relatifs au tunnel, un nouveau tunnel à double voie de 2,13 km sera construit ainsi que 4 galeries d'évacuation connectées à la galerie de secours de la N5. Pour le secteur Est, il s'agira du passage inférieur de la route cantonale, du Portail Est ainsi qu'un remblayage lacustre. Pour le secteur Twann ce sera la construction d'un pôle d'échange rail-bus à la gare de Twann suite à la suppression de la gare de Gléresse. Pour le secteur de Tüscherz, il y aura un renouvellement de la ligne de contact entre Twann et Tüscherz ainsi qu'un nouvel enclenchement à la gare de Tüscherz. Il continue ensuite sur le point de la déconstruction de l'ancienne ligne CFF qui engendrera la restitution d'environ 31'000 m² de l'actuelle surface de voie ferrée. Concernant le plan directeur intercommunal, un nouveau plan directeur intercommunal a été élaboré par les communes. Cela permettra donc aux communes de projeter et d'aménager de nouveaux espaces publics pour la population. Il informe ensuite des dates à retenir, soit le calendrier intentionnel élaboré par les CFF. L'envoi du dossier à l'OFT (Office fédéral des transports) est prévu pour octobre 2018, la mise à l'enquête publique dans les communes en janvier-février 2019, ensuite les permis de construire seront demandés en septembre 2020 et le début des travaux se fera en octobre 2020. Les CFF procéderont au départ par les travaux aux portails, ensuite ceux prévus à Twann. Pour terminer par les travaux liés au tunnel et les techniques ferroviaires. La mise en service du tunnel est prévue en décembre 2025 et le démantèlement de l'ancienne ligne CFF est planifié pour avril 2026. Il explique ensuite comment se dérouleront les chantiers à La Neuveville. Pour les travaux relatifs au renouvellement de la ligne de contact, ils sont planifiés au courant de l'année 2020-2021. Dans un premier temps, les fondations des mâts et des banquettes côté lac seront effectués et dans un deuxième temps, les fondations des mâts côté Jura seront réalisées. Durant cette période, le chemin de St-Joux sera interrompu localement au trafic routier mais un cheminement piéton/vélo sera toujours possible. Pour les travaux dans la Courbe de Poudeille, la première étape planifiée sera la prolongation du passage inférieur de Poudeille, la seconde étape sera la construction du bassin de rétention de Poudeille et finalement en troisième étape, la reconstruction de l'infrastructure ferroviaire, des mâts et des banquettes. Durant ces travaux qui seront effectués en 2021, le chemin des Marnins sera interrompu localement au trafic routier et un cheminement piéton/vélo sera toujours possible. Durant les travaux dans la Courbe de Chavannes planifiés entre 2021 et 2026, les 8 premiers mois seront dédiés à la construction de

l'infrastructure des nouvelles voies. Ensuite, les 3 mois suivants serviront à la construction de la route de chantier. Les 7 mois suivants seront dédiés à la construction du viaduc et de la sortie provisoire de la N5 et finalement, 3 mois en 2026 sont planifiés pour le réaménagement du passage inférieur de La Neuveville. Durant toute la durée de ces travaux, le chemin des Chavannes. Il sera fermé, contrairement au chemin des Marnins qui sera limité temporairement aux riverains. Des installations de chantiers seront faites au portail Ouest. Pour le transport des matériaux : à la Courbe de Poudeille et aux tranchées couvertes Est et Ouest, l'évacuation se fera par camions en direction de la cimenterie de Cornaux. Lors des travaux dans le tunnel, l'évacuation des matériaux s'effectuera par barges. Durant les travaux de remblayage lacustre, le transport des matériaux de l'Ouest à l'Est se fera également par barges. Il parle de la procédure de mise à l'enquête publique. Une mise à l'enquête fédérale se fera dans 4 communes : La Neuveville, Ligerz, Twann-Tüscherz et Cornaux et débutera en 2019. La durée de cette procédure sera de 30 jours. Les oppositions devront être adressées à l'Office fédéral des transports (OFT) à Berne. Il informe que des séances d'information publiques auront lieu le 6 novembre 2018 à l'Aarbergerhus de Ligerz, le 7 novembre 2018 au Centre des Epancheurs à La Neuveville et le 8 novembre 2018 à la Maison des vins du Lac de Bienne à Twann. Il est également possible de consulter le projet sur le site Internet : <https://company.sbb.ch/fr/entreprise/projets/plateau-et-tessin/ligerztunnel.html> ou de demander des informations à l'adresse email : tunnel.ligerz@sbb.ch. De plus, M. Cornaz informe qu'il est disponible, sur rendez-vous au 079/223.04.43.

M. R. Matti, maire : souhaite donner la position du Conseil municipal concernant le projet des CFF. *« Le Conseil municipal a pris connaissance du projet définitif des CFF le 10 septembre 2018. Le Conseil municipal est conscient que la construction d'un tunnel et la libération du tracé CFF à Chavannes est un plus pour la qualité de vie des habitants de Chavannes. Par contre, il a également conscience que le déplacement des voies et du chemin des Marnins du côté du lac, les installations de chantier conséquentes, le déplacement des matériaux et les travaux causeront des nuisances importantes dans tout le secteur pendant plusieurs années. Pendant la procédure, la Commune a été consultée sur de nombreux points. Il est cependant constaté que les CFF n'ont pas réellement tenu compte de nos avis et prises de position. Par exemple le giratoire à la sortie de la N5 à Chavannes. Il avait également été convenu que les CFF présenteraient une variante 1:1 de la matérialisation des banquettes qui seront réalisées sur toute la longueur du chemin des Marnins. Cet engagement n'a pas été tenu. Le plan directeur intercommunal de réaffectation du tracé CFF présenté au Conseil général en juin 2017 prévoit qu'un certain nombre de mesures doivent être réglées par le projet des CFF, dans le cadre de l'approbation de celui-ci par l'Office fédéral des transports. Or, ledit plan directeur n'est pas encore approuvé et ne le sera probablement pas avant la mise en dépôt public du projet des CFF planifié au début 2019. Une coordination avec Gléresse doit être assurée pour les flux cycliste et piétonnier et l'aménagement du secteur du musée de la Vigne. Ces mesures ont des répercussions importantes sur l'aménagement du territoire. La participation financière des CFF, du canton et de la Commune devrait être définie en même temps que l'approbation des plans. Il s'agit notamment des compensations écologiques, de la création de pistes cyclables ou de chemins piétonniers, de l'aménagement entre le village et le port de Chavannes et la reprise du passage inférieur de Chavannes libéré par les CFF. Comment se présentera le financement futur des mesures de compensation écologique ? Le Conseil municipal regrette de ne pas avoir été impliqué dans les discussions relatives aux achats et échanges de terrains entre les CFF et les privés. La Commune doit pouvoir s'assurer que les aménagements planifiés pourront être réalisés sur le terrain libéré par les CFF. Le projet prévoit également la suppression de la gare de Gléresse. La création d'un service de bus en direction de Douane semble en bonne voie, mais qu'en est-il d'un service de bus pour Chavannes et l'est de la Neuveville ? Le Conseil municipal souhaite qu'une convention soit établie pour garantir l'état présent et futur de toutes les infrastructures et superstructures communales touchées par le projet des CFF. Tous les frais liés à des déplacements ou des modifications des infrastructures communales devront être pris en charge intégralement par les CFF. Le Conseil municipal défendra les intérêts de la Commune par voie d'opposition dans le cadre du dépôt public du projet des CFF pour tous les points qui n'auront pas été clarifiés ou porteront atteinte aux intérêts de la collectivité neuvevilloise. »*

M. P. Friedli, FOR : relève que, sur le document distribué aux conseillers généraux pour la présentation, à la page n°6, concernant l'image relative au secteur de Tüscherz, il y a qu'une voie dessinée alors qu'il est parlé de deux.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : répond qu'il y a effectivement deux voies et qu'une correction va être faite sur sa présentation.

M. A. Ehrensperger, PSN : demande quels matériaux seront évacués par barges.

M. Cornaz, représentant des CFF : répond que ce sera les matériaux relatifs au creusement du tunnel. Ceux des portails seront évacués par camions.

M. M. Hofstetter, FOR : souhaite savoir si des matériaux seront réutilisés sur le territoire de La Neuveville durant les travaux.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : indique que des matériaux pour la création de béton seront en majorité stockés à Cornaux puis seront réacheminés par camions lors du remblayage.

M. A. Guillaume, FOR : demande si les 31'000 m² de terrain de l'actuelle surface de voie ferrée seront vendus à des privés.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : répond que 21'000 m² seront mis à disposition, dans un premier temps, aux communes, aux vigneron touchés puis aux privés et 10'000 m² seront transformés en terrains viticoles.

M. M. Hofstetter, FOR : demande quelle est la raison de la suppression du projet de bus reliant La Neuveville à Ligerz.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : indique qu'une étude de trafic entre Twann, le Plateau de Diesse et Prêles a été réalisée. Suite à cela, pour une question de personnel, il n'est pas possible que ce projet soit mis en place. Il signale que M. R. Matti s'est renseigné auprès du Canton et le service des transports a refusé. Une autre étude sera effectuée en 2022.

Mme S. Ohra, FOR : demande s'il est prévu des protections contre le bruit.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : relève que tout est traité à La Neuveville. Aucune paroi supplémentaire ne sera posée.

M. M. Hofstetter, FOR : aimerait connaître la superficie de l'implantation du chantier.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : répond qu'il y aura 8'000 m² d'installations entre l'autoroute et la nouvelle voie CFF.

M. J.-P. Ammann, président, PLR : remercie M. P. Cornaz pour son intervention.

M. P. Cornaz, représentant des CFF : termine en indiquant qu'il a pris bonne note des remarques du Conseil municipal.

4. Service social régional La Neuveville (SSRN) – Création au 1er janvier 2019 d'un poste d'assistant/e social/e à 50 % et d'un poste de formation d'assistant/e social/e à 50 % : décision (L. Glatz)

Message du Conseil municipal : « Le SSRN effectue les tâches d'aide sociale et de mandats délégués par le canton de Berne qui alloue à la commune un financement permettant de couvrir les frais de personnel. Ce financement doit être exclusivement affecté au fonctionnement du service social (selon la circulaire cantonale ISCB 8/860.111/1.2 du 29.3.2017). Le bouclage des comptes 2017 et l'élaboration du budget 2019 laissent apparaître un solde positif permettant de créer un nouveau poste d'assistant/e social/e à 50 % et un poste pour une personne en formation de 50 % également. Ce solde positif est perdu pour la Commune si non utilisé. Le personnel du SSRN fait face à une importante charge de travail avec 375 dossiers pour 360 % de postes d'assistants sociaux, alors que les recommandations situaient le nombre de dossiers entre 80 et 100 par poste d'assistant/e social/e à 100 %. En comparaison, le service social de Tavannes a traité 79 dossiers par assistant/e social/e à 100 % en 2017. Afin de réduire la charge de travail du personnel du SSRN et affecter l'entier du financement cantonal au SSRN, le Conseil municipal propose de créer un poste d'assistant/e social/e à 50 % et un poste pour une personne en formation à 50 %. Bien que n'étant pas une formation initiale, la création du poste de formation s'inscrit dans la suite de la motion de Mme D. Bloch approuvée par le Conseil général. Le nouveau poste d'assistant/e social/e qu'il vous est demandé de créer permettra aussi d'assumer l'encadrement nécessaire au poste en formation. L'autorité sociale et la commission des finances ont préavisé favorablement cette création de poste. Le Conseil municipal

demande ainsi au Conseil général de créer ces deux postes, étant entendu que leur financement est assuré. »

Mme L. Glatz, conseillère municipale : n'a rien à ajouter au message. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. a Marca, PSN : « Le parti socialiste neuvevillois (PSN) a constaté qu'à la suite de plusieurs démissions du service social, celui-ci semble surchargé. Le surplus de budget indique que le besoin est réel selon les normes cantonales et ne cesse d'augmenter. Le PSN recommande au Conseil général d'accepter les postes à 50 %, il remercie le Conseil municipal de cette proposition et salue la création d'un poste de formation, qui aura un effet positif sur le service et la Commune. »

M. A. Schleppey, FOR : « Le groupe Forum propose d'accepter l'ouverture d'un poste à 50 % et celui d'un ou d'une apprenti-e également à 50 %. Forum note que le ratio des dossiers équivalent plein temps est actuellement d'environ 100 dossiers par année et pourrait alors se réduire à environ 90 dossiers, ce qui correspond aux recommandations en vigueur. Cette proposition d'acceptation reste cependant liée au fait que le poste de formation proposé ne soit pas modifié ultérieurement en poste qualifié sans l'accord explicite du Conseil général. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande de création d'un poste d'assistant-e social-e à 50 % et d'un poste de formation d'assistant-e social-e à 50 % au 1^{er} janvier 2019 au Service social régional de La Neuveville.**

5. Position CM et décision CG sur la motion PS (D. Bloch) « Développement durable : utilisation du profilographe » (R. Matti)

Message du Conseil municipal : « La motion intervient dans un domaine qui est de la compétence d'un exécutif communal. Celui-ci, conformément à la loi sur les communes du canton de Berne, gère la commune, dont il planifie et coordonne les activités. Or, l'utilisation du profilographe s'inscrit clairement dans une démarche d'analyse et de planification. En ce sens, il y a matière à discuter de la recevabilité de la motion. Il appartient en effet à l'Exécutif communal de choisir les outils nécessaires à sa stratégie de planification. Cela relève de sa compétence propre. Dès lors, le Conseil municipal recommande au Conseil général de déclarer la motion irrecevable. Si, contre toute attente, le Législatif neuvevillois devait conclure à la recevabilité de la motion, le Conseil municipal demanderait alors de la refuser. »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au message et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, PSN : « Sur le site du Canton, on peut lire "Le profilographe communal (version 2011) est un instrument simple destiné à identifier et évaluer les forces et les faiblesses d'une commune du point de vue du développement durable. Le résultat de cette évaluation qualitative fournit le profil des forces et des faiblesses de la commune." Les 3 domaines investigués sont l'environnement, l'économie et la société. J'ai trouvé cet outil intéressant pour une ville comme la nôtre. Il permettrait à un groupe représentatif d'exprimer sa vision actuelle de notre ville et jetterait des bases pour une planification future. Le Conseil général doit se prononcer sur la recevabilité de cette motion, qui pourrait contrevenir à l'article 28 du Règlement du Conseil général, je cite : "Une motion ne peut porter sur un objet qui est de la compétence exclusive du Conseil municipal". Selon Mme Munari Paronitti, juriste de l'OACOT : "il appartiendra au Conseil général de déterminer en l'occurrence si le choix des instruments d'analyse est un objet de la compétence exclusive du conseil municipal ou non, et de trancher la question de la recevabilité en conséquence. Sa décision est susceptible de recours." A regret, j'ai décidé de retirer cette motion, car elle susciterait un débat théorique sans intérêt sur sa recevabilité plutôt que sur son fonds. Le Conseil municipal considère cette motion irrecevable. Il affirme ainsi que la mise en place d'instruments d'analyse et de planification lui incombe entièrement et relève de sa responsabilité exclusive. J'en ai pris acte. ».

6. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Lieu réservé à la dépose des utilisateurs des bus nocturnes » (R. Matti)

Message du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 13 juin 2018, M. Jean-Pierre Latscha, au nom du parti Forum neuvevillois, demande au Conseil municipal d'intervenir auprès des exploitants du Noctambus (Neuchâtel-La Neuveville), afin qu'ils déposent leurs passagers à un seul endroit, à savoir, devant la Poste. Selon les informations reçues de la part du responsable du service du Noctambus (M. Grangier du Service de l'intégration et des infrastructures culturelles du canton de Neuchâtel), le Noctambus circule tous les weekends à l'exception du weekend de Pâques, de celui de Noël (si les 24 et 25 décembre tombent sur le weekend) et du weekend de la Fête des Vendanges de Neuchâtel pour laquelle un service de bus spécial est organisé. Les arrêts pour La Neuveville se situent devant la Poste (correspondance avec le Moonliner de Bienne) et, sur demande, au carrefour route de Neuchâtel/rue du Port. Selon les statistiques en sa possession, le nombre de voyageurs est de 50 à 80 personnes par mois, répartis sur deux courses les vendredis et samedis soirs. Le nombre maximum de noctambules déposés lors d'un voyage se monte à 11. L'entreprise de sécurité engagée par la Commune, les vendredis et samedis soirs, établit un rapport qui contient les événements constatés pendant le week-end. Les agents de sécurité sont présents aux arrêts de bus et interviennent en cas de bruit excessif des utilisateurs. Pour toute l'année 2017, aucun débordement ni aucun bruit excessif n'ont été constatés. De plus, aucune plainte émanant de privés n'est parvenue à la Commune. Au vu de la situation, les nuisances mentionnées par le motionnaire peuvent être considérées comme très occasionnelles et il nous semble disproportionné d'intervenir pour modifier un service qui fonctionne, apparemment sans histoires, depuis plus d'une décennie. Ces bus permettent, de plus, à quelques Neuvevillois de rentrer chez eux en toute sécurité. Le Conseil municipal propose donc au Conseil général de rejeter la motion. »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-P. Latscha, FOR : « Il est évident que je ne partage pas la position du Conseil municipal suite au dépôt de ma motion lors de la séance du Conseil général du 13 juin 2018. En effet, comme je l'ai mentionné dans mon intervention, le bruit a un effet néfaste sur la santé, de nombreuses études le prouvent. Comment se fait-il que le canton de Berne, pourtant près de ses sous investit par un crédit-cadre portant sur les années 2016-2018, un montant de plus de 40 millions pour des mesures de protection contre le bruit sur les routes cantonales ? J'aimerais aussi relever ici, fait rare, je dirais quasi unique, que l'acceptation de cette motion n'a aucune incidence financière, c'est-à-dire zéro franc à dépenser. Voilà, je tenais à vous faire part de mon point de vue et demande au président de passer au vote. »

Mme C. Wingo, PSN : « Faisant partie des jeunes gens pas bouchés au papier d'émeri mais au Bacardi et aux décibels des boîtes de nuit, j'ai eu l'occasion d'utiliser le Noctambus et le Moonliner. En prenant le Noctambus, je n'ai jamais été déposée devant la poste mais bien au carrefour de la rue du Port, pensant que c'était bel et bien le terminus du Noctambus. Par la même occasion, je n'ai jamais vu de Securitas, ils devaient sûrement se trouver devant la Poste. Le PSN vous invite à accepter la motion. »

M. P. Morand, PLR : « Après lecture du message du Conseil municipal et après également une petite enquête d'un membre du parti libéral-radical (PLR) auprès des personnes habitant dans les alentours de l'arrêt du Noctambus, à la croisée de la route de Neuchâtel et de la rue du Port, il ressort que des troubles ou autres nuisances qui peuvent être principalement liés à cet arrêt sont très rares et qu'il n'y a pas lieu d'intervenir à ce niveau. Le PLR rejoint le Conseil municipal dans sa proposition et rejette par conséquent cette motion. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 11 voix favorables, 10 refus et 7 abstentions, le Conseil général approuve cette motion.**

7. Rapport CM en réponse à la motion PSN (A. Petrig, C. Wingo, S. Lopes, V. Stöpfer) « Promouvoir les petits commerces auprès des nouveaux arrivants dans la Commune de La Neuveville » (Groupe de promotion économique)

Message du Conseil municipal : « Suite à la motion du Parti Socialiste Neuvevillois (PSN) du 27 septembre 2017, un projet ayant pour but de soutenir le développement de l'économie des commerces de La Neuveville a été mis en place. Cela consiste à promouvoir les commerces dits « petits », vis-à-vis des grandes enseignes qui prennent progressivement une place significative au sein de la commune neuvevilloise. Grâce au fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie (29300.00), un montant de CHF 300'000.- est à disposition pour soutenir ce type projet, d'une part, pour aider les commerçants et, d'autre part, pour démontrer notre implication dans le futur des commerces neuvevillois qui nous tient à cœur. En contrepartie de l'effort administratif, un certain pourcentage pourrait être perçu (environ 5-10 %), mais nous proposons de prendre en charge l'intégralité des frais grâce au fonds cité ci-dessus. Afin de promouvoir les commerces, un système de bons a été proposé par le PSN. Ces bons, qui pourront être utilisés dans les commerces de La Neuveville, seront proposés à trois différents types de consommateurs :

- Les nouveaux arrivants (environ une centaine par année), dans le but de leur faire découvrir les commerces locaux. Les bons leur seront directement distribués lors de leur inscription auprès du contrôle des habitants.
- Les membres du Conseil général pourraient être rémunérés à partir de bons (remplacer les 100 premiers francs venant des jetons de présence par ces bons, le reste sera, comme d'habitude, rémunéré en espèces).
- Si le projet atteint un stade assez positif, toute personne souhaitant acquérir ces bons pourra le faire via la caisse municipale.

Comme le demandait la motion, nous avons déjà 50 % des commerçants et plus de 20 commerçants motivés par le projet. La démarche : Faire un recensement des potentiels commerces.

1. Solliciter les commerces et leur expliquer le projet.
2. Elaborer un plan avec toutes les informations qui seront inscrites sur le bon (timbre communal, montant fixé, coordonnées des commerces, etc.).
3. Informer les commerçants de la conception et de la future mise en circulation des bons.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal prie le Conseil général de prendre acte de ce rapport. »

M. A. V. Petrig, PSN : remercie le Conseil municipal pour son travail. Elle souhaite avoir plus de détails concernant cette démarche relative au financement des bons.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : répond que l'idée est de créer des bons qui pourront être utilisés dans les petits commerces de La Neuveville. Un montant de CHF 300'000.- est disponible afin de soutenir ce genre de projet sur un fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie. Ce projet est pris en charge intégralement par la Commune.

8. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture de des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PSN (D. Bloch) « Politique de développement durable »
- Motion FOR (A. Guillaume) « Recensement des surfaces industrielles et commerciales disponibles à La Neuveville »
- Interpellation FOR (M. Hofstetter) « Financement des camps de ski »

Développement :

- Motion PSN (D. Bloch) « Politique de développement durable »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion FOR (A. Guillaume) « Recensement des surfaces industrielles et commerciales disponibles à La Neuveville »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation FOR (M. Hofstetter) « Financement des camps de ski »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

9. Questions simples et traitement

Mme V. Stoepfer, PSN : « *Le parti socialiste neuvevillois (PSN) est soucieux et attentif à l'implication de la Commune pour les petits commerces de La Neuveville. Il désire connaître la procédure d'achat de produits tels que décorations, fleurs, boissons, nourriture...) pour les manifestations diverses telles qu'anniversaires, jubilés, etc. organisées par la Municipalité. Dans quelle mesure les commerces de La Neuveville sont-ils sollicités ?* »

M. R. Matti, maire : répond que le 90 % des achats pour les manifestations relatives à la Municipalité sont réalisés à La Neuveville.

10. Communications

M. J.-P. Ammann, président, PLR : indique que la dernière séance du Conseil général aura lieu le 15 décembre 2018 à 18h30 et sera suivie du souper de fin d'année qui se déroulera à la Cave de Berne.

La séance est levée à 20h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier

J.-P. Ammann

S. Wahlen



Motion : Politique de développement durable

Introduction

Le conseil municipal a exprimé son intérêt pour le développement durable dans ses choix politiques. L'élaboration du plan d'aménagement local représente une étape importante pour l'avenir de notre ville, pour laquelle une orientation dans cette direction prend tout son sens.

Développement

« Le développement durable est un développement qui satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins » (rapport Brundtland de la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, 1987).

Le développement durable répond à des critères de mieux en mieux définis par la Confédération et le Canton de Berne. Il signifie au niveau de la politique communale la mise en œuvre visible et cohérente de ses principes : description de la situation actuelle, définition d'objectifs à court, moyen et long terme, cohérence de la gestion communale aux niveaux vertical (entre les objectifs politiques et les mesures concrètes de réalisation), horizontal (intersectoriel) et temporel (continuité).

Il présuppose l'élaboration d'objectifs concrets et la mise en place d'instruments destinés au contrôle des résultats à tous les niveaux.

Le PS demande au Conseil municipal :

- D'inscrire le développement durable comme fondement de sa stratégie politique et de ses projets.
- De l'informer sur les procédures, instruments et indicateurs qu'il met en œuvre pour vérifier les projets, décisions et réalisations quant à leur efficacité et leur efficience en terme de développement durable.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville

Denise Bloch-Bertoli

Motion à l'attention du Conseil général de La Neuveville

Séance du 26 septembre 2018

Motion pour un recensement des surfaces industrielles et commerciales disponibles à La Neuveville.

Nous proposons au conseil communal d'effectuer un recensement des surfaces industrielles, artisanales et commerciales disponibles à La Neuveville.

Plusieurs projets de développements immobiliers ont été terminés ces dernières années ou sont en passe de l'être, ce qui va augmenter la population résidente. Dans un objectif de développement durable, il serait bien que des postes de travail puissent aussi être offerts à la population neuvevilloise.

Nous savons que l'espace disponible est limité. Néanmoins, il existe quelques friches qui pourraient être réhabilitées, si un investisseur ou un entrepreneur en avait connaissance.

Nous proposons donc au conseil communal d'effectuer un recensement des surfaces industrielles, artisanales et commerciales disponibles à La Neuveville afin de pouvoir répondre à d'éventuelles demandes d'intéressés. Cette liste serait mise à jour régulièrement et publiée sur le site internet de la commune. Elle pourrait aussi être communiquée à la promotion économique bernoise, par exemple.

Elle pourrait aussi être utile dans les réflexions en cours sur la révision du plan d'aménagement du territoire.



Forum neuvevillois
Alain Guillaume



Séance du Conseil général du 26 septembre 2018

Interpellation: Financement des camps de ski.

Il y a des traditions qui ne seraient être remises en cause, tellement elles sont appréciées, les camps de ski ! Cette sortie, souvent la première fois loin des parents, est la semaine que tous les élèves attendent.
Hors le Tribunal Fédéral en a décidé autrement !

Développement :

Suite à une décision du Tribunal Fédéral, les camps de ski doivent être gratuits pour les parents d'élèves et donc pris en charge par les pouvoirs publics. Le Tribunal fédéral y voit une violation de la Constitution fédérale, qui dit que l'enseignement est gratuit. On peut tout au plus demander aux parents 80 francs par semaine pour l'alimentation de leur enfant.

La saison hivernale arrivant et celle des camps de ski également, Forum voudrait savoir comment la commune se positionne sur l'avenir de ces sorties et demande des informations sur le financement futur des camps de ski de nos élèves neuvevillois.

Pour Forum Neuvevillois

Michaël Hofstetter

20.09.2018

Municipalité de La...									
Reçu		20 SEP 2018							
ADM	ECO	ECU	BTE	INS	LOT	SEC	SCS		
AVS	CAI	CH							

X
CG